



Conférence  
sur l'avenir  
de l'Europe

**Rapport de synthèse de la troisième réunion du conseil  
exécutif de la conférence sur l'avenir de l'Europe**

**Jeudi 22 avril 2021**

**16 heures-19 heures, bâtiment Europa (salle de réunion S7, réunion hybride)**

**Participants:** voir la liste des participants figurant en annexe

**Résumé et conclusions:**

*Le conseil exécutif de la Conférence sur l'avenir de l'Europe a tenu sa troisième réunion le 22 avril 2021 dans le bâtiment du Conseil (en format hybride).*

*Cette troisième réunion était coprésidée par Guy VERHOFSTADT, député au Parlement européen, Ana Paula ZACARIAS, secrétaire d'État portugaise aux affaires européennes, et Dubravka ŠUICA, vice-présidente de la Commission européenne chargée de la démocratie et de la démographie. M<sup>me</sup> ZACARIAS a ouvert et clos la réunion.*

*Le conseil exécutif a approuvé le programme et les modalités de l'événement inaugural du 9 mai.*

*Sur la base des contributions reçues des représentants et des observateurs et des discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion, le conseil exécutif a approuvé le projet de texte pour les chapitres du règlement intérieur relatifs aux principes communs de la conférence, à son champ d'application et à la participation des citoyens, proposé par la coprésidence, moyennant quelques modifications.*

*Le conseil exécutif a examiné le projet de texte pour le chapitre du règlement intérieur relatif à l'assemblée plénière de la conférence, et en particulier à son rôle et à sa composition. À la lumière de l'échange de vues, le conseil exécutif a chargé le secrétariat commun d'élaborer un projet de texte en vue d'approuver le règlement intérieur dans son intégralité au plus tard le 9 mai.*

*Les coprésidents ont informé le conseil exécutif des modalités pratiques de l'organisation des panels de citoyens européens, qui seront mises à jour et développées plus avant dans un guide détaillé.*

Ana Paula Zacarias (coprésidente) a ouvert la réunion.

## **1. Programme et modalités de l'événement du 9 mai: approbation**

Guy Verhofstadt (coprésident) a présidé ce point de l'ordre du jour. Il a indiqué que, comme convenu lors de la dernière réunion du conseil exécutif, le 7 avril, les services de communication des trois institutions ont présenté aux coprésidents une proposition conjointe pour l'événement inaugural du 9 mai 2021, dont les principaux éléments sont les suivants:

- l'événement se tiendra en format hybride dans les locaux du Parlement européen à Strasbourg;
- le président français interviendra en tant que chef d'État du pays hôte au début de l'événement;
- les présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission interviendront au sujet de l'objectif de la conférence et des attentes liées à celle-ci, idéalement dans le cadre d'une conversation avec les citoyens;
- les coprésidents donneront de brefs entretiens sur l'objet de l'événement et sur les attentes concernant la conférence.

Le président a fait savoir que tous les membres du conseil exécutif étaient invités à cet événement. Ana Paula Zacarias (coprésidente) a précisé que les représentants des États membres étaient invités à participer à distance.

Le président a conclu que le conseil d'administration était prêt à approuver le programme.

### **Conclusion:**

***Le conseil exécutif a approuvé le programme et les modalités de l'événement du 9 mai.***

## **2. Projet de règlement intérieur de la conférence**

- **Participation des citoyens: approbation**
- **Assemblée plénière de la conférence: débat**

Ana Paula Zacarias (coprésidente) a présidé ce point de l'ordre du jour. Elle a appelé de ses vœux la conclusion rapide d'un accord sur le règlement intérieur, avec l'approbation des chapitres relatifs aux principes communs, au champ d'application et à la participation des citoyens, et un échange de vues sur le chapitre relatif à l'assemblée plénière de la conférence, en vue de l'approbation du règlement intérieur dans son intégralité au plus tard le 9 mai.

La présidente a présenté les principaux éléments des chapitres relatifs aux principes communs de la conférence, à son champ d'application et à la participation des citoyens (plateforme numérique multilingue, événements liés à la conférence, panels de citoyens européens).

Le point 3 sur les modalités pratiques concernant les panels de citoyens européens a été examiné en même temps que ce point de l'ordre du jour et a été présenté par M<sup>me</sup> Šuica, coprésidente et vice-présidente de la Commission. Les questions et observations relatives au point 3 figurent dans la partie 3 ci-dessous.

Au cours de la discussion qui a suivi concernant les principes communs, le champ d'application et la participation des citoyens, il a été décidé de faire explicitement référence aux partenaires sociaux et de préciser que les coprésidents du conseil exécutif informeraient ce dernier à l'avance des modalités pratiques de l'organisation des panels de citoyens dans le cadre de la conférence.

**Conclusion:**

***Sur la base des contributions reçues des représentants et des observateurs et des discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion, le conseil exécutif a approuvé le projet de texte pour les chapitres du règlement intérieur relatifs aux principes communs de la conférence, à son champ d'application et à la participation des citoyens, proposé par la coprésidence, moyennant quelques modifications.***

Dans la partie suivante de ce point de l'ordre du jour, concernant le chapitre du **règlement intérieur relatif à l'assemblée plénière**, la présidente Zacarias a expliqué qu'aucune proposition commune n'avait été présentée au conseil exécutif à ce stade, étant donné l'absence d'accord entre les coprésidents sur certaines questions essentielles. Elle a rappelé la nécessité de respecter la déclaration commune, et souligné les deux principaux points restés en suspens,

à savoir le rôle et la composition de l'assemblée plénière de la conférence.

Les participants ont été invités à faire part de leurs observations au cours du débat qui a suivi. Dans ce contexte, les questions et observations suivantes ont notamment été formulées:

- différents points de vue ont été exprimés concernant le rôle de l'assemblée plénière de la conférence, ses modalités de travail et le processus menant à l'élaboration de ses conclusions. Certains ont également mis l'accent sur la nécessité de respecter l'équilibre interinstitutionnel, attirant l'attention sur la transparence du processus;
- en ce qui concerne la taille et la composition de l'assemblée plénière de la conférence, plusieurs participants ont préconisé de veiller à une représentation appropriée de tous les participants à l'assemblée plénière. Certains ont également rappelé la déclaration commune, qui prévoit une structure de gouvernance simple. De nombreux participants ont rappelé l'objectif consistant à placer les citoyens au centre de la conférence;
- certains observateurs ont plaidé en faveur d'une représentation adéquate et d'une participation à part entière à l'assemblée plénière.

En réponse, la présidente a fait référence à la déclaration commune, sur laquelle se fonde le règlement intérieur. Elle a conclu que les avis convergeaient étroitement sur certains points, mais qu'il convenait de poursuivre les discussions sur le rôle et la composition de l'assemblée plénière. Elle a également préconisé une approche pragmatique, afin que le règlement intérieur puisse être approuvé au plus tard le 9 mai.

**Conclusion:**

***À la lumière de cet échange de vues, le conseil exécutif a chargé le secrétariat commun d'élaborer un projet de texte pour le chapitre du règlement intérieur relatif à l'assemblée plénière de la conférence, en vue d'approuver le règlement intérieur dans son intégralité au plus tard le 9 mai.***

### **3. Modalités pratiques relatives à l'organisation des panels de citoyens européens: informations communiquées par les coprésidents**

Dubravka Šuica (coprésidente) a présidé ce point de l'ordre du jour, et souligné que les panels de citoyens européens constituent l'un des piliers essentiels de la conférence. La note technique distribuée au conseil exécutif comprend, entre autres, les éléments suivants:

- le principe d'une sélection aléatoire des citoyens sur la base de plusieurs critères;
- le nombre de 200 participants par panel, dont un tiers de jeunes;
- l'organisation de quatre panels multilingues dans différents endroits de l'Union, avec au moins trois sessions de délibération pour chaque panel;
- la participation de représentants de chaque panel de citoyens à l'assemblée plénière.

Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du conseil exécutif ont dans l'ensemble accueilli favorablement ces modalités. Des questions et observations ont été formulées, notamment concernant le processus de sélection, la participation des jeunes, la contribution financière aux citoyens participants, le choix des thèmes des panels, ainsi que la participation de la société civile et des partenaires sociaux pour apporter leur expertise.

En réponse, la présidente et un membre du secrétariat commun ont souligné que la sélection des participants sera effectuée de manière aléatoire parmi les citoyens, l'objectif étant de constituer des panels représentatifs de la diversité sociologique de l'Union, ce qui devrait conduire à la participation d'un large éventail de citoyens.

La note technique sur les modalités pratiques sera mise à jour et développée plus avant dans un guide sur l'organisation des panels. Le secrétariat commun tiendra le conseil exécutif régulièrement informé.

#### **Conclusion:**

***Les coprésidents ont informé le conseil exécutif des modalités pratiques de l'organisation des panels de citoyens européens, qui seront mises à jour et développées plus avant dans un guide détaillé.***

#### **Prochaine réunion:**

***Une réunion du conseil exécutif est prévue le 9 mai.***

Ana Paula Zacarias (coprésidente) a clos la réunion.

**Personnes de contact:** Rebecca Rhlalou et Marie-Charlotte van Lamsweerde, membres du secrétariat commun